



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

N° 16

Objet : Crédit des budgets annexes « Gestion du golf » et « Espaces boisés » et assujettissement à la TVA du budget annexe « Gestion du golf »

Le 3 mai 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Louis GALDOS
- M. Francis BETBEDER
- M. Dominique DUHIEU

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Avait donné procuration :

- Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL à M. Louis GALDOS

Etaient également présents :

- Pour la SPL SOGEM : Mme Karine LAHARY-LAUDOUAR, Directrice générale déléguée
- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU le code général des impôts et notamment ses articles 256 et suivants,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant les modifications des statuts du Syndicat Mixte,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

CONSIDERANT qu'à la suite des modifications statutaires approuvées par le Comité Syndical, le Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ revêt la forme d'un Syndicat Mixte à la carte dans la mesure où chaque membre peut adhérer soit au bloc de compétence « aménagement des espaces boisés » soit au bloc de compétence « gestion du golf » soit à ces deux blocs à la fois,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, par conséquent, de créer, pour chaque bloc de compétence, un budget annexe afin d'y retracer les opérations attachées à ce bloc de compétence, étant précisé que le budget principal intitulé « Administration générale » retrace les opérations d'ordre général intéressant l'ensemble des membres du Syndicat Mixte,

CONSIDERANT, par ailleurs, qu'il y a lieu d'assujettir, sur option, à la TVA le budget annexe « Gestion du golf », afin de permettre la récupération, par le Syndicat Mixte, de la TVA grevant les dépenses réalisées dans le domaine marchand des activités goliques,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver la création, à compter du 3 mai 2024, de deux budgets annexes au budget général « Administration générale » du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ, présentant les caractéristiques suivantes :
 - Budget annexe dénommé « Espaces boisés », dont les membres contributeurs sont le Département des Landes (95%) et la commune de Moliets-et-Maâ (5%)
 - Budget annexe dénommé « Gestion du golf », dont les membres contributeurs sont le Département des Landes (55%), la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (45%)
- d'approuver l'assujettissement sur option à la TVA du budget annexe « Gestion du golf », avec effet au 3 mai 2024,
- de préciser que ces budgets principal et annexes seront votés par chapitre et présentés selon la nomenclature comptable M 57,
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à entreprendre toutes les démarches, notamment pour ce qui concerne la sollicitation auprès des services fiscaux de l'assujettissement à la TVA du budget annexe « Gestion du golf » et la demande d'un numéro SIRET attaché à chacun des deux budgets annexes ainsi créés, et à signer tous les documents à cet effet.

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON